

Les religieuses bénédictines de Saint-Bride, Milfort Haven (Pembrokeshire), viennent de prendre une décision analogue à celle de leurs confrères de Caldey. Ces religieuses sont venues à Saint-Bride de Maling Abbey (Kent), il y a quelques années. Parmi les trente religieuses formant la communauté il n'y eut que deux refus d'adhésion.

TRENTAINS GREGORIENS ET AUTELS GREGORIENS

LE No du 15 février des *Acta Apostolicae Sedis* contient des réponses très précises du Saint-Office touchant les *Trentains Grégoriens* et les *Autels Grégoriens*.

TRENTAINS.—1o Il est nécessaire que les trente messes soient célébrées sans interruption en trente jours consécutifs.

2o Le prêtre qui, par lui-même (le jour de Noël) ou par d'autres, dirait ou ferait dire plusieurs messes du trentain le même jour ne satisferait point à son obligation.

3o Le prêtre qui s'est chargé d'un trentain peut se substituer un autre prêtre pour la célébration de l'une ou de l'autre de ces messes.

4o Une personne chargée de faire dire un trentain ne peut pas distribuer les trente messes à divers prêtres pour qu'elles soient célébrées le même jour, ou en peu de jours.

5o Si sur les trente jours, il s'en rencontre où les rubriques permettent de dire la messe *Requiem*, on n'est point tenu de dire cette messe. Il convient cependant qu'on le fasse par charité pour le défunt.

AUTEL GRÉGORIEN.—1o L'autel de saint Grégoire à Rome, au Mont Coelius, jouit vraiment d'un privilège qui lui est propre, suivant le décret pontifical du 17 février 1752.